

GATERA Egide  
Comptes N° 14918/77-DCR,  
B.P. 1376  
KIGALI.-

MARCHE N° III/Bud.07.00/MP.020 du 05 Janvier 1989.-

FACTURE N° 06/89.-

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Défense Nationale, doit à Monsieur GATERA Egide, la somme de : NEUF CENT VINGT TROIS MILLE CENT SOIXANTE FRANCS RWANDAIS (923.160 FRW.) pour fourniture de 942 Stères de bois de chauffage, au CAMP BIGOGWE, suivant bordereaux d'expéditions en annexe.

CAMP BIGOGWE = 942 St. x 980 FRW. = 923.160 FRW.  
CAUTION DE 5% = 46.166 FRW.  

---

NET A PAYER = 877.002 FRW.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de :  
NEUF CENT VINGT TROIS MILLE CENT SOIXANTE FRANCS RWANDAIS.-

Kigali, le 23.03.1989.

GATERA Egide.-

POSSÈDE A L'ORDRE DE LA BANQUE COMMERCIALE DU RWANDA  
ET PAYABLE EXCLUSIVEMENT ENTRE SES MAINS AU COMPTE N°  
69.026159 OUVERT EN SES LIVRES, SUIVANT LES TERMES  
DES ARTICLES 21 A 23 DU DECRET DU 12 JANVIER 1920 RELATIF  
AU GAGE FONDS DE COMMERCE, A L'ESCOMPTE AU GAGE DE  
LA FACTURE COMMERCIALE.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES  
06 AVR. 1989  
Kigali, le

Pour réception conforme  
Kigali, le 28 MARS 1989

NGIRIMPATSE  
Major  
CE EM AF

RWANDA  
Fr. 923.160

BO. 89  
Pour vérification, approbation et  
imputation à charge du 19.10.02.02.18  
Engagement n° 064 du 29/03/89  
Le Gestionnaire des Crédits

Commandant KAYIMBA Cyprien  
Officier du Service Appui Gestion  
Ministère de la Défense Nationale